



Communauté de Communes du
Canton de Lembeye en Vic-Bilh
Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE du 10 avril 2012
à 20 H 30 à LEMBEYE**



Nombre de délégués :

En exercice : 70

Présents : 46

Votants : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 4 avril 2012

PRESENTS : MM. MILHOMIS Alain, JEAGLE Jean-Marie , LABAT Christian, CAZENAVE Hervé, OULIE Nadine, TRUCO Jean-Philippe, MAURY Jean-Claude, DUBERTRAND François, TORTIGUE Jean, LEGRAND-FERONNIERRE Xavier, GAYE Robert, PRUGUE Martine, SANSOT Raymond, LOSTE-BERDOT Patrick, SALABERT Alain, VIGNAUD Arnaud, HORMIDAS Maïté, SILENCIEUX Patrick, PEILHET Pierre, BOINOT Elisabeth, ROUTIS Francis, VASSALO Georges, VASSALO Anne-Marie, DESSERE Jean-Michel, COUSTAU-GUILHOU Paul, SUBRA Jean-Claude, ETCHEBEST Paulette, ETCHEBEST Jean, CADET Marie-France, DEVIER Marie-Claude, NEUVILLE Marie-Françoise, BRIERE Arnaud, MARIE Jacky, MARTINS José, CAZENAVE Andrée, RIUS Benoit, REISCH Sonia, CARPENTIER-CHAMPROUX Annick, CERVERA Mireille, ARMAU Pierre, DANIEL Christian, CASTETS Philippe, LAHONDA Marie Claude, BAUD René, DEVECIS Laurent, CHANTRE Michel, BAZET Marc, BROUSTE Nicole.

ABSENTS EXCUSES : MM. CAPDEVIELLE Eliane, SIRVEN Nicole, LARQUE Johan, MONDAT Thierry, TAURUS Pierre, PEYROU Robert, CANTOUNET Michel, CERISERE Frédéric, GAIRIN Marc, ARNALOT Olivier, LAMAZERE Georges, LOUSTAU Aline, PEHAU Jean-Luc, HERAN Jean-Robert, MERVANT Christian, MURILLO Charles, CLOUTE Thierry, LOUSTAU-THEN Jean-Michel, MERCIER Emmanuel, BECHACQ Jean-Paul, JUNCA Serge, HUGUES Gabriel, LARBIOUZE Bernard, VOLAT Jean-Louis, LOUSTAU-THEN Paule, LARQUE Danièle,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAYE Robert.

OBJET : Vote du taux des 4 taxes

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents budgets, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2012 et de conserver les taux appliqués en 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

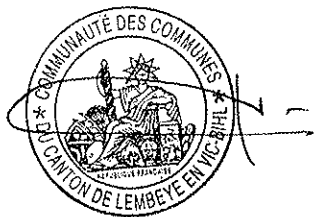
- 24.27 % pour la CFE.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Lembeye

Le 10 avril 2012

Le Président,



Michel CHANTRE